## République Française

cdg83 Arrivée n°2023-314 Enregistrée le 11/01/2023

## VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines Tél: 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE (S. Visa Y. LEHOUELLEUR

HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'Article L 522-12,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u> – Le tableau annuel d'avancement à l'échelon spécial de grade de **Chef de Police Municipale** est établi comme suit pour l'année 2022 :

## **GRAZIANI** Pierre

<u>Article 2</u> - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 10 JAN. 2023

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Hubert FALCO, Maire de Toulon, Ancien Ministre, Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par : Sa communication au Centre De Gestion pour publicité Son affichage le :

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » Contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification. Signature :